

and the member for Hochelaga, in using the term "dictation", surely could not understand the meaning of the word. The member for Hochelaga said the Government should have addressed His Excellency, who, as an Imperial Officer, had the right to withhold the sanction with or without advice. The Government however, accepted the responsibility of his action in this matter.

Hon. Mr. Smith contended that the vote he gave the other night, in opposition to the rest of the House, was the correct one. His reading of the Union Act satisfied him that so long as this Parliament was willing that the salary should be £10,000, there was no necessity for legislation. They had no power of legislating on the matter, unless they were to alter the amount stated in the Union Act, which this resolution did not propose. He agreed also with the member for Chateauguay that it would be highly undesirable to state in the resolution or the Bill, that our action was induced by a despatch from the Colonial Office. He did not think such a proposition had any more weight emanating from a Colonial Secretary, than it would have emanating from the Minister of Justice. He did not think the amount a matter of importance, but failed to discover the necessity of legislation on the point at all, and thought the Parliament would lower itself by reciting any of the Imperial despatches in the Act of Parliament.

Sir John A. Macdonald said that after the opinion expressed by the House the other evening, no other course was open to the Government, than to bring down a Bill fixing this salary.

Mr. Bodwell said that it appeared to him that the Ministry placed themselves in a humiliating position. Last year, after the measure passed by a large vote of both Houses, the Ministry were not so compliant to the desires of the House. They took the responsibility of advising that the Royal Assent should be withheld from the measure; now they come forward and profess themselves all obedient to the desire of the House, and seek to fix this salary by statute at £10,000. For his part, he saw no reason for changing his views, and could not understand how a majority of hon. gentlemen could satisfy themselves by voting for this sum. It had been said that the country was now being governed by dispatches, and there was very little doubt of it, not only in the present instance, but as regarded the Intercolonial Railway, dispatches had been

[Sir George E. Cartier—Sir George-E. Cartier.]

cider de la question et lorsque le député d'Hochelaga emploie le terme «ordres», il n'en comprend certainement pas le sens. D'après le député d'Hochelaga, le Gouvernement aurait dû s'adresser à Son Excellence qui, à titre de fonctionnaire impérial, a le droit de refuser l'approbation avec ou sans conseil. Il reste cependant que le Gouvernement accepte en l'occurrence la responsabilité des mesures qu'il a prises.

M. Smith affirme que son vote de l'autre soir était juste, même s'il a été le seul à voter en ce sens. En effet d'après son interprétation de l'Acte d'Union, lorsque le Parlement est d'accord de fixer le traitement à 10,000 livres, l'adoption d'une loi devient superflue. Il n'est pas autorisé à légiférer en la matière à moins de modifier le montant stipulé dans l'Acte d'Union, ce qui n'est pas le cas de la présente résolution. Par ailleurs il est d'accord avec le député de Chateauguay pour dire qu'il serait hautement inopportun de stipuler dans la résolution ou dans le Bill que notre action a été motivée par une dépêche du Secrétaire aux Colonies. Pour sa part il ne pense pas qu'une suggestion de ce genre ait plus de poids lorsqu'elle est faite par le Secrétaire aux Colonies plutôt que par le ministre de la Justice. D'après lui le montant de la somme est sans importance; il ne voit dès lors pas la nécessité de légiférer, estimant en outre que le Parlement s'abaisserait s'il motivait son action par les dépêches impériales.

Sir John A. Macdonald déclare qu'étant donné le vote de la Chambre intervenu l'autre soir, le Gouvernement est dans l'obligation de déposer un Bill fixant ce traitement.

M. Bodwell déclare qu'à son avis le ministère se place dans une situation humiliante. L'an dernier lorsque la mesure a été adoptée par une large majorité des deux Chambres, le ministère ne s'est pas plié de si bonne grâce devant le désir de la Chambre. Il a au contraire pris sur lui de suggérer de ne pas accorder la Sanction royale à la mesure; à présent, le ministère se dit prêt à s'incliner devant le désir de la Chambre et cherche à fixer ce traitement à 10,000 livres. Pour sa part il ne voit pas pourquoi il changerait d'avis et ne comprend pas comment une majorité des députés ait accepté de voter ce montant. On dit que le pays est gouverné par voie de dépêches, ce qui semblerait exact non seulement dans le cas présent, mais également en ce qui concerne le Chemin de fer Intercolonial, lorsque des dépêches ont été